Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 28 Joumada I 1447
19 Novembre 2025

N° 158

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3077**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **3077**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3080**
Homologation de résolutions **3081**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3081**
Avis aux créanciers..... **3083**
Convocations
Sociétés anonymes **3084**
Actes Administratifs
Avis au public **3087**
Divers
Avis au public..... **3087**
Rectificatifs **3088**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement de mandats d'administrateurs et nomination d'un commissaire aux comptes

Stifen Fruit

SA au capital de 800.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 0775718P

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 27 Juin 2025, enregistré à la Recette des Finances de Denden à Tunis, le 23 octobre 2025, sous le n°25803735, quittance n°M080285, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 12 Novembre 2025 il a été décidé à l'unanimité, ce qui suit :

- Le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour trois ans, soit pour les exercices 2025, 2026 et 2027 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2028 qui statuera sur l'exercice 2027 :

- Madame Fatma Rekik.

- Monsieur Faouzi Elloumi.

- Madame Salma Elloumi Rekik.

- Madame Naêma Elloumi Ben Chaâbane.

- MT Elloumi SA.

- La Nomination de Monsieur Abdelkrim Friga en tant que commissaire aux comptes pour trois ans, soit pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

2025403866SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution et liquidation

Société Maintenance et Services avec Produits Etanches (MSPE)

S.A.R.L au capital de 1.851.000 Dinars

Siège social : Bureau B5-3 au 5ème étage, Bloc B, Immeuble Nour City Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Identifiant Unique : 1165930E

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 18 septembre 2025, enregistré à la recette des finances Charguia Tunis le 19 septembre 2025 sous le n°25711164 quittance n°M110189, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 26 septembre 2025 et annoncé au BORNE sous le numéro 2025202618 il a été décidé la dissolution anticipée et la liquidation de la société avec la date d'effet le jour de l'assemblée le 18 septembre 2025 et la nomination de Monsieur Mohamed Saleh BENMESBEH en tant que liquidateur.

Les créanciers de la société sont appelés à produire leurs titres de créances par lettre recommandée dans un délai de 21 jours à compter de la parution de cet avis au Journal Officiel à l'adresse suivante : Bureau B5-3, Bloc B Immeuble Nour City Centre urbain Nord 1082 Tunis.

2025403882SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous signé privé daté du 11/11/2025 enregistré à la recette des finances de Hammam Chatt 1 N° de quittance M044727 N° d'enregistrement 25201864, Mr Nouredine Banouri a vendu à Mohamed Fkiri, la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels, destiné Station de lavage et vente accessoires voitures identifiant unique n°1738897 au registre national des entreprises, dans le local sis à l'avenue de la Liberté Hammam-Lif.

Toutes les oppositions sont à recevoir au bureau de maître Saousen Mejri l'avocate sis 12 avenue Habib Bourguiba complexe commercial «Forum Boukornine 2ème étage dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 13/11/2025

2025R03253FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat daté le 12/11/2025 enregistré à la recette des finances Tejerouine le 13/11/2025 quittance n°M033753 enregistrement N°25201306, Mme Akida Bent Mohamed Thahbi a vendu le fonds de commerce pour activité vente les fruits secs sis à l'Avenue de la République Tejerounie El Kef à Mme Nabila Ben Mohamed Ennaser Hidri.

Les oppositions doivent être entre les mains de Mme Nabila Bent Mohamed Ennaser Hidri au Sbiaat Tejerouine El Kef, dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk le 18/11/2025.

2025R03257FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 30/10/2025 enregistré à la recette des finances cité Almahrajen Tunis le 10/11/2025 sous le n°25205796 quittance n°60333, la société L'ATELIER DU GOUT, s.a.r.l. au capital de 30.000,000 D, immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 1290871M et dont le siège est au n°08 rue APPOLO 11 Le Belvédère 1002 Tunis a vendu à la société MAISON LEJRI, s.a.r.l au capital de 10.000,000 D, immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 1810646A et dont le siège est à l'avenue Monji SLIM n°07 L'Aouina

2045 Tunis, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité des cafés (salon de thé) et les restaurants qui s'exerce sous l'enseigne «L'ATELIER» au local sis au n°08 bis rue APPOLO 11 Le Belvédère 1002 Tunis. Toute opposition doit être faite dans le délai légal de 20 jours à compter de la parution de cette annonce au J.O.R.T entre les mains de l'acheteuse à son siège ci-dessus mentionné où une copie du contrat de vente est déposée. Le présent avis a été publié au journal Alchourouk du 15/11/2025.

2025R03258FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte enregistré à la recette des finances de Houmt Souk - Djerba le 11 Novembre 2025 enregistré sous le n°25207424, Quittance n°M128299, les héritiers de Mr Abdelazize Ben Said Ben Salah Ben Gacem Haddad ont abandonné au profit de la société nommée "SOCIETE BOULANGERIE DJERBA 01", SARL, matricule fiscal n°1949713FNM000, la totalité du fonds de commerce exploité comme boulangerie industrielle, matricule fiscal 0243912GPC000 situé à l'avenue Houmt Ejeouma, Houmt Souk- Djerba.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 14/11/2025.

2025R03263FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte soussigné privé daté du 14/12/2022 enregistré à la recette des finances de Tastour en date du 16/12/2022, N° de quittance M020734 N° d'enregistrement 22201529, Mr Jobran Merichkou a vendu à Mrs Rabii Hammami et Rabah Hammami, la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels, destiné boucherie et barbecue, dans le local sis à l'avenue l'environnement Tastour Béja.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 19/11/2025.

2025R03266FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte S.S.P. daté du 29 octobre 2025 et enregistré à la Recette des Finances Raoued, le 30 octobre 2025 sous le n°25205502, Monsieur Mehdi Ben Said, demeurant à la rue Mohamed Mahfoudh branche 9 Avenue Habib Thamer El Ain Sfax, a vendu à Monsieur Nidhal Jridi, demeurant Résidence Rawabi Immeuble 42 Appartement 3-1 Mourouj 1 Ben Arous, la totalité d'un fonds de commerce exploité en tant que salon de thé, sis au 5 Rue Rabaa Adaouia La petite Ariana - Raoued, comprenant tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes oppositions devront être formulées dans un délai ne dépassant pas vingt jours à compter de la publication du présent avis, au domicile élu au cabinet de Maître Mohamed Mosbah avocat à la cour de cassation, sis au 38 rue Ghandi escalier gauche 2e étage Tunis, où une copie de l'acte de vente du fonds de commerce a été déposée.

Ce même avis a été publié dans le journal Assahafa en date du 5 novembre 2025.

2025R03269FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de cession d'un fonds de commerce en date du 17/01/2025, enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 28/01/2025 sous le n°2520055, reçu n°12578, Mr Nizar Ben Kamel Ben Bechir Gaaya CIN n°05586644, RNE n°875604L, demeurant au 65 rue 18 Janvier Hammam Sousse, Sousse a cédé en toute propriété à Mr Omar Ben Kamel Ben Bechir Gaaya C.I.N n°08437649 la totalité du fonds de commerce sis à la Rue 20 mars Hammam Sousse exploité pour tout commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur sus-indiqué demeurant au 102 Rue 18 janvier Sahloul Hammam Sousse 4011 dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 6/8/2025.

2025S01521FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 26/6/2024, enregistré à la recette des finances de Kalaa Sghira le 16/8/2024 sous N°24201294 quittance N°M033631. Mr Montassar LOUATI, titulaire de la CIN n°08447073 a vendu et cédé à Mme Mouna HENI, titulaire de la CIN n°11932417, la totalité du fonds de commerce du local commercial (Identifient Unique : 1621999W) avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Rue Mohamed Chouaieb en face de la station de la gare de train de Kalaa Sghira. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 02/8/2024

2025S01525FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Cité Administrative, le 6/11/2025 sous quittance n°118238. Madame Zakia Hagui a vendu la totalité du fonds de commerce sis au 32 rue Ali Balhouene, Ariana, à la société «Gourmandise du bled».

Les oppositions seront reçues entre les mains de la venderesse, demeurant au 13 rue île Haïti, Enkhilette, Ariana Nord. Ariana, dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a également été publié dans le journal quotidien «Le Temps» en date du 13 Novembre 2025.

2025403870FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce, légalisé en date du 29/10/2025 et enregistré à la recette des finances de rue l'administrative de l'Ariana en date du 4/11/2025, reçu n°M117431, enregistrement n°25206768, Mme Fadhila Douihech demeurant au 21 rue Manzel Bourguiba Borj Baccouche Ariana a vendu à Mr Zied Belazi, demeurant au 08 rue Abdesslam Trimech Borj El Wzir Ariana, tout le fonds de commerce objet de matricule fiscal numéro 0528497T ayant pour objet toutes les activités commerciales, situé à la rue Manzel Bourguiba Numéro 21 Ariana.

Les oppositions doivent se faire au bureau de Maître Mohamed Mahdi Makhlouf, ayant son cabinet au 29 Av Indépendance Ariana 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

Le présent avis a été publié dans le journal Echourouk en date du 13/11/2025.

2025403875FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 10/11/2025, enregistré à la recette des finances de la rue de Paradis à l'Ariana le 11/11/2025 sous le numéro M125981, enregistrement n°25211139, la société "MSA SNACKS", Société à Responsabilité Limitée, identifiant unique numéro T1788494, a vendu à la société "CHOUKRAN FOOD", société en cours de constitution, l'intégralité du fonds de commerce situé au rez-de-chaussée du bloc E6, Résidence Ez-Zayatine, rue Cheikh Ennifer, Soukra - Ariana, destiné à l'exploitation d'un restaurant spécialisé dans la restauration rapide.

Les oppositions éventuelles seront reçues entre les mains de la société "CHOUKRAN FOOD" à l'adresse élue : 4 bis, rue Mali, 5ème étage, bureau n°4, 1002 Tunis, et ce dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans le journal Assahafa en date du 14 novembre 2025.

2025403876FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Matricule Fiscal : 1144196H/A/P/000

Suivant acte sous seing privé en date du 24/10/2025 enregistré à la recette des finances Place de la République Radés le 11/11/2025 sous le n°25203693 - Quittance n°M074568, Les héritiers de feue Mme Fatoum Bent Mohamed Ben Sebti Zdini qui sont : Bachir Ben Salah Ben Belaid Brahmi, Hana Bent Salah Ben Belaid Brahmi, Darine Bent Salah Ben Belaid Brahmi et Mohamed Ben Salah Ben Belaid Brahmi en son nom et au noms de ses frères et sœurs, cités ci-dessus domicilié au numéro 5 Rue Ebn Rochd Tunis, a vendu la totalité de son fonds de commerce situé à cité Taieb Mhiri Radés, exploité dans le commerce la vente des volailles et ses dérivés à Mr Mohamed Amine Ben Kamel Ben Hsine Dardouri, domicilié au numéro 23 rue Dik la Marsa Ouest Tunis.

Le prix de vente a été consigné entre les mains du vendeur et les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce sis à Cité Taeib Mhiri Radés, dans les 20 jours qui suivent la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié à Sabeh du 15/11/2025.

2025403877FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 3/11/2025, enregistré à la Recette des Finances Cité Administrative Ariana le 7 novembre 2025 sous le n°25206866, Quittance n°M118717, la société LE CARRE D'OR Identifiant Unique n°1277126D, représentée par ses co-gérants Mme Emna Taktak épouse Amouri et Monsieur Bassem Amouri, a vendu son fonds de commerce exploité dans le local n°BTE4, Centre Commercial "AZUR CITY", Boumhel El Bassatine, ayant pour activité la vente de chaussures et accessoires, à la société FASHION STORE RETAIL (Identifiant Unique n°1637975T), représentée par son gérant M. Mohamed Hedi Beldi, L'enseigne et le nom commercial "RAYAR" ne sont pas compris dans la vente. Les oppositions au paiement du prix doivent être déposées entre les mains de Maître Malek Ghariani, avocat à la cour, dans son domicile situé à l'Immeuble El Fawz, rue du Dirham, Les Berges du Lac 2, Tunis et ce dans un délai ne dépassant pas vingt jours à compter de cette annonce au JORT. Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et «le Quotidien» le 15 novembre 2025.

2025403878FCCC2

Location gérance libre

Gérance libre

En vertu d'un écrit sous seing privé en date du 21/10/2025, enregistré à la Recette des Finances de La Marsa le 29 octobre 2025 sous le numéro de quittance M138145, enregistrement n°25307347, et en vertu de l'avenant au contrat de location enregistré à la Recette des Finances de La Marsa le 12 novembre 2025 sous le numéro de quittance M115672, enregistrement n°25903611.

M. Youssef Ben El Béji El Refrarfi, titulaire de la C.I.N n°15022988, a loué à la société LOUROA ART COFFEE Unipersonnelle A.R.L. en cours de constitution, représentée par

sa gérante Mme Hanen Bent Rabah Ben Khemais WAHABI, titulaire de la C.I.N n°05452627, le fonds de commerce lui appartenant, avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité dans le local situé à l'entrée du parking, situé à l'avenue 14 Janvier 2011 - Sidi Bou Saïd - Tunis, pour l'exercice de l'activité : "salon de thé et restaurant", connu sous l'enseigne "Time Out", et l'identifiant unique n°0508452T.

La location est consentie à titre de gérance libre pour une durée de cinq années non renouvelables, débutant le 01/11/2025 et se terminant le 31/10/2030.

Conformément aux dispositions de l'article 231, le résumé du présent contrat sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans les quotidiens "Essahafa" et "La Presse" en date du 18/11/2025.

2025R03265FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé rédigé par Maître Malek Medeb Avocat à la cour de cassation, légalisé le 10/11/2025, et enregistré à la recette des finances Mandela le 13/11/2025 sous le numéro 25304977 quittance n°M070445, Madame Khadija Chekir a loué à la société Omar Hedi Street Food SARL en cours de constitution représentée par son gérant Monsieur Omar Fatnassi, la totalité du fonds de commerce avec les éléments corporels et incorporels résultant de toute activité commerciale sis au 38 rue Palestine immeuble le coin entre rue de l'Inde et rue de Palestine au prix de location annuelle de treize mille huit cent dinars (13.800dt) allant du 01/11/2025 au 31/10/2027.

Les oppositions doivent être formulées auprès de maître Malek Medeb demeurant au 12 rue Dabaghine Tunis dans un délai de vingt jours de la date de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au Quotidien le 15/11/2025.

2025403872FCCC3

Contrat de gérance libre

En vertu de l'acte sous seing privé établi par Maître Feki Skandar, Avocat à la Cour de cassation, sis au Centre Urbain Nord - Tunis, dûment signé le 10/11/2025 et enregistré à la Recette des Finances d'El Menzah 9 le 13/11/2025 sous le N°25303461, Quittance N°76009, il a été procédé à la clarification du contrat de location de fonds de commerce conclu le 15/9/2004 par Maître Abdelrahman Karim, Avocat à la cour de cassation, enregistré à la Recette des Finances de Mégrine le 27/10/2004 sous le n°04303370 quittance n°40867 entre STE GENERAL DES SUPER-MARCHES-TOUTA, Société Anonyme, identifiant unique 0003115Z, siège social : 1 Rue Larbi Zarrouk, Mégrine, et la NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS MONOPRIX, Société Anonyme, identifiant unique 0001110K, siège : Mégrine, précisant que le contrat de gérance libre, tel que modifié, porte désormais sur neuf (09) fonds de commerce exploités comme espaces commerciaux, aux superficies et loyers annuels actualisés suivants (hors taxes) : El Menzah - 2360 m², 190.839 DT, augmentation annuelle 4%; Bardo -1198 m², 172.738 DT, augmentation 4%; Nabeul- 695 m², 85.855 DT, augmentation 4% ; El Menzah 1 - 645 m², 106.122 DT, augmentation 4%; la Marsa / Gammarth - 1040 m², 282.003 DT, augmentation 6%; Carthage Kheireddine - 645 m², 140.525 DT, augmentation 5%; El Manar - 980 m², 169.007 DT, augmentation 5%; Route de Soukra Km 1 Ariana - 707 m², 158.849 DT, augmentation 5%; Ennasr-1168 m², 111.999 DT, augmentation 4%. Lesdits fonds sont grevés de deux inscriptions hypothécaires conformément au certificat du Registre National des Entreprises n° C5029402025 : hypothèque n° NA214662006 inscrite le 26/5/2006 pour 380.000 DT et hypothèque n° NA214672006 inscrite le 26/5/2006 pour 1.200.000 DT, toutes deux prenant effet à compter du 21/02/2002 au profit de l'Union Internationale de Banques (UIB).

Cet avis a été publié dans le journal le Quotidien en date du 18/11/2025.

2025403880FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Association culturelle de la Présidence de la République

- Nom : Association culturelle de la Présidence de la République

- Adresse : 26 rue Jorf Al-Ahmar, Sidi Bou Said 2026, Tunisie

- Objet de l'association : Association Culturelle.

Objectifs :

1. Contribuer à l'activité culturelle nationale.

2. Organiser des activités culturelles et récréatives au profit des membres de l'association et de leurs familles, conformément aux dispositions légales en vigueur.

3. Assurer la coordination entre les différents intervenants dans le domaine culturel tant publics que privés.

4. Collaborer avec des associations aux objectifs similaires.

- Membres fondateurs :

Mohamed Hassen Sebai : Président

Mohamed Abdelhamid Al-Abidi : Vice-président

Adel Taher Makdouli : Secrétaire général

Karim Abdelmajid Jelail : Trésorier.

2025R03267APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement du syndic des copropriétaires

Syndic copropriétaires Résidence (L'horizon d'El Menzah) Menzah 9C / 1013 Tunis

L'assemblée générale s'est tenue le 14/9/2025 et a élu un nouveau comité à la majorité des présents :

- Sonia Zayani : Présidente

- Ridha Darragi : Trésorier

- Raoudha Saidi : Secrétaire générale

- Siham Mansour : Membre

Le P.V de l'assemblée générale est enregistré à la recette des finances d'el Menzah 9 le 22/9/2025 sous le n°25802834 reçu n°M066694.

2025403861APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hedi Nouira Tunis.

- Partie saisie :

1) Samir Ben Dahmeni Ksous, demeurant à Rue Ali Belhouane Benbla, CIN n°06758657.

2) Ahmed Ben Dahmeni Ksous, demeurant à Rue Ali Belhouane Benbla, CIN n°06875226.

- Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts objet du titre foncier n°572 Monastir d'une superficie de 349 m², dénommé «MOUNIR» sis à Benbla.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 46 370 D 680 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 10/12/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S01520VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le Mercredi 24/12/2025 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant : Maître Abdellatif Imen Avocat Auprès de la cour d'appel rue Chedly Ghedira immeuble SAKJI 3ème Etage Monastir Matricule fiscal A P0001365161/z

Les poursuivants : les héritiers de feu Mouhamed Arbi ben Meftah, à savoir : sa veuve Salma Zamali,

Kamel, Abdellfatah, Ridha, Hammadi, Emtira, Hamida, Khamissa, Salem, Hedi ben Mouhamed Arbi Ben Meftah et les héritiers de feu Belkacem ben Meftah à savoir, sa veuve Chadliya Bouzayen, Imed, Radhwen, Houda, Sihem Travailleurs, demeurant à Amiratte Twazera Moknin Monastir ayant élu leur domicile l'étude de maître Abdellatif Imen - avocate prés de la cour d'appel sis à la rue Chedly Ghedira immeuble Sakgi 3ème étage Monastir - Matricule fiscal A P0001365161/z.

Partie saisie : Elbechir ben Arbi ben Mouhamed Ben Meftah, Travailleur, Titulaire de la CIN 04115438 demeurant à Douwar Elgrayra Amirat Twazera Moknin Monastir.

Les Immeubles saisis mis en adjudication :

Premier article : La totalité des parts indivises sur 11959 l'ensemble de 23904 parts du bien immobilier objet du titre foncier N°77799 Monastir portant le nom de «Souhail» composé de la parcelle n°122 dont la superficie totale de 23904 m² sise à Amirat Twasera de Moknin Gouvernorat de Monastir consistant en une terre à usages agriculture inscrite le 28/01/2011 (Vol 3/11 N°769).

Deuxième article : La totalité des parts indivises sur 1503 l'ensemble de 118626 parts du bien immobilier objet du titre foncier N°118626 Monastir portant le nom de «Souhail» composé de la parcelle n°205 dont la superficie totale de 23904 m² sise à Amirat Twasera de Moknin Gouvernorat de Monastir consistant en une terre à usages agriculture inscrite le 30/11/2021 (Vol 3/2021 N°6112).

Mise à prix :

Premier article : La mise à prix de la totalité des parts indivises sur 11959 l'ensemble de 23904 parts du bien immobilier objet du titre foncier N°77799 Monastir est fixée à 71.712.000 DT outre les frais de poursuite.

Deuxième article : La mise à prix de la totalité des parts indivises sur 1503 l'ensemble de 118626 parts du bien immobilier objet du titre foncier N°118626 Monastir est fixée à 28.973.192 DT outre les frais de poursuite.

Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2025S01524VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Ahmed Hachicha

Rue de Tayeb Mhiri Immeuble les 4 saisons, escalier D, 1er étage Sfax

Le poursuivant :

Fatma wali demeurant route Manzel Chaker km 1 Sfax domicile élu à

l'étude de son avocat Maître Ahmed Hachicha, Rue de Tayeb Mhiri Immeuble les 4 saisons, escalier D 1er étage Sfax.

Le Saisi :

1) Adlene Jmal CIN N°05244249 demeurant Zanket Bouayed n°8 Echihia Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ahmed Hachicha, Rue Tayeb Mhiri Immeuble les 4 saisons Sfax bloc d 1er étage Sfax.

Immeuble objet de saisie et exposé à la vente :

Le total des 2/5 de la Totalité du local pour habitation sis à la route tanyour km 7 entrée Bouayed Sfax d'une superficie de 485 m², limité par : les héritiers Abdelkader Jmal puis dawed du coté kebla, entrée commune du coté ouest, les héritiers Abdelkader Jmal du coté est et les héritiers Jmal du coté sud.

La propriété est une ancienne maison traditionnelle d'une superficie de 120 m carrés. Elle comprend un toit central du coté sud ainsi qu'une pièce orientée à l'ouest couverte de planches 2 chambres et une cuisine et wc.

Mise à prix :

La mise à prix a été fixée à 34.800,000 D suite au rabaissement de 40 % décidé par le tribunal ajouté par un montant de 3.477.489 D les frais de la première adjudication en plus des frais des publications qui seront déclarées le jour de l'audience.

Lieu et date de vente :

Des frais de publications qui seront déclarées le jour de l'audience.

Lieu et date de vente :

La vente aura lieu le lundi 22/12/2025 à 9 h du matin à la salle des criées au Tribunal de première instance de Sfax.

Observation :

Les personnes désireuses de participer aux enchères sont tenues de consigner le tiers (1/3) de la mise à prix avant le jour de l'audience. Les enchères sont portées par l'Intermédiaire d'un avocat.

Visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble exposé à la vente pourra avoir lieu tous les jours aux heures de bureau et pour plus de renseignements, consulter le cahier des charges déposé au greffe du Tribunal de première instance de Sfax ou s'adresser à l'étude du Maître Ahmed Hachicha, Rue de Tayeb Mhiri Immeuble les 4 saisons, escalier D 1er étage Sfax.

2025X01524VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Maître Bassem Feki

Avocat à Sfax

Rue Abou Kacem Chebbi Sfax

Tél : 74 297 290

MF : 786877 PAP 000

Le saisissant :

Aziza Bent Ameur Gargouri, veuve Abdelkader Akrout, sans profession, demeurante à la route de Sidi Mansour km 4 Cité Bourguiba n°9 Sfax, domicile élu chez son Avocat Maître Bassem Feki, avocat à Sfax, rue Abou Kacem Chebbi Immeuble Carthago, 3ème étage n°A 32 Sfax.

Les saisis :

Ammar et Chokri et Adlène fils de Mustapha Gargouri, ouvriers, demeurants à la route de Mharza km 0,5 Immeuble Gargouri, Sfax; Maher ben Mustapha Gargouri, ouvrier, demeurant au 32 rue Abou Bakr Seddik Sakiet Ezzit Sfax; Rafik et Abdelfatteh et Mohamed fils de Taieb Gargouri, ouvriers, demeurants cité Saltnia rue 5016 n°56 Sfax; Zouhir ben Ali Gargouri, ouvrier à la société Sotupri, demeurant Teboulbi impasse 13 section n°7 Chihia Sfax ; Mohamed ben Ali Gargouri ouvrier, demeurant rue du combattant Ali Zouari n°9 Sfax; Sami ben Ali Gargouri informaticien, demeurant à l'Avenue Teboulbi impasse Koubaa n°7 Sfax.

L'Avocat poursuivant :

Maître Bassem Feki, avocat à Sfax, rue Abou Kaçem Chebbi Immeuble Carthago, 3ème étage n°A 32 Sfax; MF : 786877 PAP 000.

L'immeuble saisi :

L'immeuble objet de l'adjudication est un terrain limité par une clôture du Nord et de l'Est et d'une partie du Sud et par une tabia de l'Ouest, situé à la route de Saltnia km 4 Sfax, d'une superficie totale de 996 mètres carrés ; limité du Sud par la route de Saltnia d'une largeur prévue de 28 mètres selon le plan d'aménagement de la municipalité de Sfax, d'où l'accès, et d'une construction d'un rez-de-chaussée et d'un étage appartenant au tiers ; de l'Est Hammadi ben Youness et un voisin, du Nord Medhioub et de l'Ouest d'une impasse qui est une rue projetée de 20 mètres selon le plan d'aménagement; l'immeuble contient une construction (villa) se composant d'un rez-de-chaussée et de deux garages au rez-de-chaussée du coté Sud Est de l'immeuble, (le premier étage des garages et un appartement appartenant au tiers et exclu de la vente); la villa se compose de 3 chambres, d'un hall, d'une salle de bain, d'un wc, d'une cuisine, un majel, une véranda et des escaliers emmenant sur le toit où est édifié une pièce ; la superficie totale de la villa est de 194 mètres carrés, et celle des deux garages communicant est de 100 mètres carrés. Les deux garages sont exploités par le locataire Houssine Baccar (mécanicien).

La mise à prix :

La mise à prix a été fixé à quatre cent cinquante mille dinars (450.000,000 dinars) plus les frais de l'adjudication fixé par le tribunal le jour de la vente.

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu à la chambre des criées au tribunal de première instance de Sfax et ce le lundi 22/12/2025 à partir de neuf heures du matin.

Visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble s'effectue aux horaires administratifs, tout intéressé peut consulter le cahier des charges soit au greffe du tribunal soit au bureau de l'avocat poursuivant.

2025X01530VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Melliti Emna

Avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante : L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie S.A représentée par son P.D.G siège social 139, avenue de la Liberté Tunis, IU n°0002707P.

L'Avocat poursuivant : Maître Melliti Emna, Avocate à la cour de cassation, 18 rue Ressas El Menzah I, MF 81033HAP000.

Partie poursuivie : Mr Kamel Ben Mohamed Habib DOGHRI, CIN n°00749826, demeurant au n°05 Rue Mustapha Khéraief El Menzah 5 Ariana.

Immeuble saisi et mis en vente : la totalité de la propriété dénommée «Dar El Hana» objet du titre foncier n°147806 Tunis, sise à Gammarth La Marsa à l'angle de deux rues consistant en une villa de haut standing d'une superficie de 608 m², composée d'un rez-de-jardin, lequel est composé de deux chambres, l'une avec dressing, et l'autre avec salle d'eau, un bureau, un ascenseur et un garage. D'un rez-de-chaussée composé d'un grand salon, une entrée, un bloc sanitaire, une cuisine, deux chambres, une cuisine à l'extérieur, une salle d'eau et une piscine. Un 1er étage composé d'un séjour une chambre avec une salle d'eau, une salle de bain, une véranda, trois chambres et un ascenseur. Un 2ème étage lequel est composé d'une chambre, une véranda, une salle d'eau, une suite comportant une chambre, une salle de bain et une véranda.

Mise à prix après rabais de 40% : est fixée à la somme de trois millions trois cent cinquante huit mille neuf cent soixante deux dinars 921 Millimes (3.358.962DT921) frais en sus.

Date et lieu de l'adjudication : Le mardi 16 décembre 2025 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Tunis 1.

La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus ample information consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première Instance de Tunis 1 ou au cabinet de l'Avocat poursuivant, sis au n°18 rue Ressas El Menzah I, tél 71 230 203. Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2025403874VEPA1

Avis aux créanciers

Appel d'Offre de cession du fonds de commerce

Sis à place Moncef Bey Tunis

En exécution du jugement n°425 chez le tribunal de 1ère instance Tunis 1, il aurait procédé à la cession au tiers au plus offrant, le fonds de commerce exploité à place Moncef Bey Tunis au magasin n°1 rez-de-chaussée et au 1ère étage propriété de la société Belhassen Chedly en faillite, conformément aux clauses du cahier des charges approuvé par le juge commissaire. Les acquéreurs éventuels peuvent retirer le cahier des charges de Bureau du syndic de faillite chargé de la cession (contre 100 D en espèce) en approuvant nécessairement les clauses dudit Cahier. Ils doivent adressés leur offre sous pli recommandé sans aucune indication sur l'identité du soumissionnaire et comportant la mention «A ne pas ouvrir Offre Cession Belhassen Chedly» au Bureau de M. Rached Zaghdoudi sis centre challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4 - 2068 Tél : 52.299.508 / 71.472.065, et ce au plus tard le 12/12/2025. Les offres reçues après ce délai et / ou non conformes aux dispositions du Cahier des Charges, ne seront pas acceptées.

2025R03255VEPA2

Clôture de liquidation

En vertu de la décision du tribunal de première instance de Ben Arous dans l'affaire numéro 242, daté le 21/10/2025. Il a été décidé la clôture des travaux de liquidation judiciaire de biens communs (titre foncier 84003 Ben Arous) entre le défunt Tarek Moaafi et sa veuve Sana Bouzidi.

2025R03256VEPA2

Appel d'offres pour la vente de véhicules, propriété de la Société Tunisia Broadcasting «Shems FM»

Règlement Judiciaire N° 971

Siège social : Rue lac Annecy, N° 5, Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1147434 Q

Suite au jugement de faillite de la société Tunisia Broadcasting «Shems FM» rendu par le Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 12 Décembre 2024; et suite à l'approbation du cahier des charges par le Juge commissaire M. Mohamed Bechir Amri le 13 Novembre 2025, le syndic de faillite. M. Mbarek KHAMASSI publie cet appel d'offres pour annoncer la vente de véhicules, propriété de la société Tunisia Broadcasting «Shems FM».

Les personnes intéressées devront prendre contact avec le Syndic de faillite par téléphone : 98288351 ou à l'adresse de son bureau sis n°1 Rue de Jérusalem 2013 Ben Arous, Email : csre.khamassi@gmail.com

Le cahier des charges est retiré moyennant le paiement de 50 DT non remboursable. Les offres devront être remises conformément au cahier des charges, au plus tard le 15 décembre 2025 à 17h00.

2025R03259VEPA2

Appel d'offres pour la vente de meubles, matériel Informatique et équipement bureautique, propriété de la Société Tunisia Broadcasting «Shems FM»

Règlement Judiciaire N°971

Siège social : Rue lac Annecy, N° 5, Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant unique : 1147434 Q

Suite au jugement de faillite de la société Tunisia Broadcasting «Shems

FM» rendu par le Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 12 Décembre 2024; et suite à l'approbation du cahier des charges par le Juge commissaire M. Mohamed Bechir Amri le 13 Novembre 2025, le syndic de faillite, M. Mbarek KHAMASSI publie cet appel d'offres pour annoncer la vente de meubles, matériel informatique et équipement bureautique, propriété de la société Tunisia Broadcasting «Shems FM».

Les personnes intéressées devront prendre contact avec le Syndic de faillite par téléphone : 98288351 ou à l'adresse de son bureau sis n°1 Rue de Jérusalem 2013 Ben Arous. Email : csre.khamassi@gmail.com

Le cahier des charges est retiré moyennant le paiement de 50 DT non remboursable. Les offres devront être remises conformément au cahier des charges au plus tard le 15 décembre 2025 à 17h00.

2025R03260VEPA2

Appel d'offres pour la vente d'équipement d'exploitation radiophonique propriété de la Société Tunisia Broadcasting «Shems FM»

Règlement Judiciaire N°971

Siège social : Rue lac Annecy, N°5, Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1147434 Q

Suite au jugement de faillite de la société Tunisia Broadcasting «Shems FM» rendu par le Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 12 décembre 2024; et suite à l'approbation du cahier des charges par le Juge commissaire M. Mohamed Bechir Amri le 13 Novembre 2025, le syndic de faillite, M. Mbarek KHAMASSI publie cet appel d'offres pour annoncer la vente d'équipement d'exploitation radiophonique, propriété de la société Tunisia Broadcasting «Shems FM».

Les personnes intéressées devront prendre contact avec le Syndic de faillite par téléphone : 98288351 ou à l'adresse de son bureau sis n°1 Rue de Jérusalem 2013 Ben Arous, Email : csre.khamassi@gmail.com

Le cahier des charges est retiré moyennant le paiement de 50 DT non remboursable. Les offres devront être remises conformément au cahier des charges, au plus tard le 15 décembre 2025 à 17h00.

2025R03261VEPA2

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°26864 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse, en date du 6/11/2025, M.Sadok Mosbah (12 Rue Menvielle Sousse - Tél : 99961170) est désigné pour liquider l'appartement sis à Akouda, objet du titre foncier n°173972 Sousse et ce entre M. Imed Ben Mohamed Trabelsi et Mme Amira Azaiez.

2025S01522VEPA2

Nomination d'un liquidateur

Cabinet Akram CHRITI

Expert, Administrateur Judiciaire, Syndic de faillite liquidateur auprès des Tribunaux de Tunisie

5 Bis Avenue Tahar ben Ammar Bloc B app 204 Manar 2 Tunis

En vertu de jugement n°9837 du 15 septembre 2025 du tribunal de la première instance de Zaghouan, il a été nommé le liquidateur Akram CHRITI sis au 5 Bis Avenue Tahar Ben Ammar Bloc B app 204 Manar 2 Tunis Tél 58135136 pour l'héritage de Sabiha Khamariya pour l'inventorier, la gérer et préparation du projet de la division entre les héritiers sous la tutelle du juge commissaire du même tribunal.

2025403867VEPA2

Vente d'un local industriel et acceptation des offres

Cabinet Akram CHRITI

Administrateur Judiciaire, Syndic de faillite auprès des Tribunaux de Tunisie

5 Bis Avenue Tahar ben Ammar Bloc B app 204 Manar 2 Tunis

En application de jugement de faillite dans l'affaire n°596 du tribunal de première Instance de Tunis, la décision du 21 janvier 2025 du changement du Mr Mohamed Blaich par l'expert Akram CHRITI en qualité de Syndic de Faillite et la décision du Juge de faillite du 08/07/2025 et celui du 23/10/2025. Il est mis en vente :

- Un local Industriel sis à la Zone industrielle EL ZAHRA Ben Arous objet du TF 26572 Ben Arous nommé MARIEN551 superficie 1098 m².

- Le propriétaire la société Magrébine de Développement Industrielle et Agricole

Les Personnes qui veulent participer doivent retirer le cahier des charges du Cabinet du Syndic de Faillite Mr Akram CHRITI contre le paiement de 200 Dinars en espèces et accepter tous les conditions et envoyer leur offre par courrier avec accusé de réception ou par rapide poste sous pis fermé notant "NE PAS OUVRIR -AO-01-2025 ZI EL ZAHRA BEN AROUS au plus tard le 19 décembre 2025.

2025403868VEPA2

Avis

Le jugement de première instance rendu par le Tribunal de première instance de Bizerte sous le numéro 4585 en date du 17 septembre 2025 a statué comme suit :

Il est ordonné la désignation de la requérante, Marwa Ben Mohamed Taher El Habib, en qualité de tutrice de son époux Anouar Ben Ali Ben El Hédi Rommane, afin de gérer ses affaires conformément à la loi, avec autorisation d'exécuter le présent jugement sans notification préalable.

2025403881VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation aux deux assemblées générales

Société mutuelle de base des services agricoles

"COOPERATIVE EZZOUHOUR"

Société anonyme

Capital social : 25000 dinars

Siège social : Rue Othmene Bel Aid - 8060 Beni Khiar

Matricule fiscal : N°1879552/R/N/M/000

Le conseil d'administration de la Société mutuelle convoque tous les

adhérents à assister aux deux assemblées générales de la société à l'Espace sis à l'Av. de l'Environnement à Beni Khiar en réponse au premier appel le jeudi 18 décembre 2025

- A.G. Ordinaire à 10H à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de l'admission des nouveaux adhérents

- A.G. Extraordinaire à 10 H 30 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Augmentation du capital de la société.

NB : l'adhérent empêché peut donner un mandat certifié de le représenter à l'assemblée générale.

Le mandataire doit être un autre membre de la société mutuelle ou le conjoint du mandaté ou un de ses ayants droit majeurs ou ses ascendants ou un allié.

2025R03268SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Sté de promotion médicale du Sahel SA

Au capital de 24 399 800 Dinars

Siège social : Boulevard du 14 Janvier - Hammam Sousse

RNE : 1154997Q

MF : 1154997Q A M 000

Messieurs les actionnaires de la société «Sté de promotion médicale du Sahel» sont convoqués à l'assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu au siège social, sis au boulevard du 14 janvier - Sousse, le Vendredi 12 Décembre 2025 à 15h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2024.

2) Lecture et approbation des rapports de gestion établis par le conseil d'administration au titre de l'exercice 2024.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

4) Lecture et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024.

5) Quitus aux membres du conseil d'administration et au directeur général.

6) Affectation des résultats à l'exercice 2024.

7) Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

8) Election des membres du conseil d'administration pour les années 2025, 2026 et 2027.

9) Renouvellement ou Nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2025, 2026 et 2027.

10) Questions diverses.

11) Pouvoirs pour formalités.

2025S01528SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

En vertu de la décision prise le 25/10/2025 par le conseil d'administration de la société investissement et exploitation touristique (Hyppocampe), société anonyme inscrite au registre national des entreprises sous le n°A0997035, au capital social 1.100.000 dt, siège social : boulevard Salah Ben Youssef n°28 Essouani Houmet Souk Djerba.

Les associés sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 13/12/2025 à 10 h du matin à l'hôtel Hyppocampe sis à la zone touristique Djerba pour délibérer sur les points suivants :

La continuation de l'activité de la société ou sa dissolution conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales.

1- Statuer sur la possibilité de la dissolution de la société dans un délais d'une année de la date de la constations des pertes soulignées lors de l'assemblée générale ordinaire tenu le 30/11/2024, consacré à la délibération sur les états financiers des années 2016-2017-2018.

2- La possibilité de la continuation de l'activité de la société et dans ce cas le choix entre deux possibilités :

A- Réduire le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes enregistrés sur les états financiers des années 2016-2017-2018.

B- Procéder à l'augmentation du capital pour un montant égal ou moins à celui de ses pertes.

2025403865SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société L'immobilière Ain Meriem

Rue Dr. Conseil Tunis

RC : N°B2410382006

M.F : 950744 XPM000

Les actionnaires de la Société l'Immobilière Ain Meriem sont convoqués pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 20 décembre 2025 à 9 h du matin à la Résidence Ain Meriem Route de la Corniche Bizerte, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion et les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024 et affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs.

2025403869SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

GIT FIRST S.A

Code TVA : 5674L

Adresse : 34 rue Ali Darghouth 1000 Tunis

Les actionnaires de la société GIT FIRST S.A sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 17 décembre 2025, au 34 rue Ali Darghouth, 3ème étage, bureau B, 1000 Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un commissaire aux comptes.

2025403873SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le 15-12-2025

Société Clinique la Rose S.A

21 Rue de la Bourse les Jardins du Lac 2 - Tunis

MF : 856948 C/A/M/000

Les actionnaires de la clinique la rose sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 15-12-2025 à l'administration de la clinique à 18 h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation

2. lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31-12-2024

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2024

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31-12-2024

5. Approbation des conventions règlementées entrant dans le cadre de l'article 200 et l'article 475 du code des sociétés commerciales

6. Affectation du résultat de l'exercice 2024

7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion et commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2024

8. Pouvoirs et formalités.

2025403883SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «GRAND MAGHREB MEDIAS»

Société anonyme

Au capital de 2.500.000 DT

Siège social : 01 Av. Jamel Eddine Afghani - 1002 Tunis

Identifiant unique : 1207778Y

Les actionnaires de la société «Grand Maghreb Médias» sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 18 décembre 2025 à 10 H à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) sis au Boulevard Principal, Rue du Lac Turkana, 1053, Les Berges du Lac, Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité sur la gestion de la Société et des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2024

2. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024 et affectation des résultats relatifs audit exercice

3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions et opérations mentionnées à l'article 200 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice 2024

4. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice 2024

5. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs

6. Financement de la Société assuré par apports en compte courant d'associé

7. Questions diverses, et

8. Pouvoirs pour formalités.

2025403891SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ENERGIES RENOUVELABLES ENI-ETAP «SEREE»

Société anonyme

Au capital social de onze Millions Cent Mille Dinars Tunisiens (11.100.000 DT)

Siège social : Rue du Lac de Côme, Les Berges du Lac - Tunis - 1053 - Tunisie

Identifiant unique : 1617984J

Objet : Convocation à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire N°7 de la "Société Energies Renouvelables ENI-ETAP "SEREE".

Nous avons l'honneur de venir par la présente vous inviter à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire N°7 de la Société Energies Renouvelables ENI-ETAP "SEREE" qui aura lieu le 9 Décembre 2025 à partir de 09h30 au siège social de l'ETAP à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard enregistré pour la tenue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2- Ratification de nomination des nouveaux Administrateurs.

3- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2024.

4- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2024.

5- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et des Etats Financiers de l'exercice 2024.

6- Approbation des opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales et objet du rapport spécial de l'exercice 2024.

7- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2024.

8- Renouvellement de mandat des Administrateurs pour les exercices 2025-2026-2027

9- Nomination du Commissaire aux comptes pour les exercices 2025-2026-2027

10- Pouvoirs pour accomplir les formalités prévues par la Loi.

Veuillez agréer l'expression de nos respectueuses salutations.

2025403894SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

SOCIETE TOPNET

SA au capital de 2.000.000 DT

Identifiant Unique : 0760743N

Siège social : 05, avenue Habib Bourguiba, Immeuble Ghenima Center, 4000 Sousse

Messieurs les Actionnaires de la société TOPNET S.A sont invités à assister à l'Assemblée Générale

Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendra vendredi 12 décembre 2025 à 9 heures aux locaux administratifs de la société, sis au Centre Urbain Nord, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Distribution des Dividendes par prélèvement sur les résultats reportés.

2. Changement d'adresse du siège social de la société TOPNET.

2025403896SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la société "TAURUS" dont le siège social est situé à la zone industrielle Zriba 4, Hammam Zriba 1152 Zaghouan, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N°A-2025-09-0201-02767 en date du 18 février 2025 en vue d'obtenir une autorisation de régularisation de la situation règlementaire d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de confection des vêtements située à la zone industrielle Zriba 4 aux lots N°44 et N°45 de la délégation de Hammam Zriba du gouvernorat de Zaghouan objet de l'arrêté d'autorisation de troisième catégorie enregistrée sous le N°020022023 en date du 26 janvier 2023 et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Zaghouan ou de la municipalité de Zriba.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Zaghouan ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Zriba ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis complémentaire

Demande de mise à jour

Conformément à la demande de mise à jour n°943 formulée par maître Amraoui Ali au profit de monsieur Ouasli Lotfi déposée près du tribunal immobilier de Jendouba relative à l'inscription d'un acte de vente au titre foncier n°1405 Jendouba

Toute fois l'enchérisseur a fondé son droit au bien objet de cette mise à jour sur un contrat de vente enregistré le 4/11/1995 par lequel local la société star Immobilière lui a cédé un terrain sis à cité Ettahaouel Ghardimaoui relatif à la parcelle n°14 couvrant une superficie de 132m².

Cependant la star immobilière a acquis un terrain de 5000 m² près de l'agence foncière d'habitation en vertu d'un contrat de vente enregistré à la recette des finances de Ghardimaou le 4/5/1994.

Suivant une autorisation de pétition établie à cet effet l'enchérisseur n'a pas pu obtenir une copie de l'acte de vente auprès de la recette des finances de Ghardimaou sous prétexte que les bureaux de cette dernière ont été incendiés lors des évènements de 2011.

Il en ressort des recherches liées menées par le tribunal l'exécution effective de la vente par l'agence foncière d'habitation au profit de la Société Star immobilière du terrain couvrant 5000 m² objet du titre foncier n°1405 Jendouba propriété de l'agence ci-dessus indiquée.

Par conséquent et compte tenu des dispositions des articles 05-06 et 17 de la loi n°34 de l'année 2001 portant mise à jour des titres fonciers le tribunal autorise le demandeur de la mise à jour monsieur Ouasli Lotfi ben Houssine a publié une annonce complémentaire au journal officiel de la République Tunisienne et un quotidien arabophone concernant la vente émise par l'agence foncière d'habitation au profit de la Société Star Immobilière pour toute la parcelle de terrain couvrant une superficie de 5000 objet du titre foncier n°1405 Jendouba en vertu de l'acte de vente enregistré à la recette des finances de Ghardimaou le 11/5/1994.

Toute personne qui présume avoir un droit réel sur cette vente, objet du présent avis doit déposer une opposition auprès de la chambre des titres gelés du tribunal Immobilier de Jendouba au titre de la mise à jour n°943 dans un délai de deux (2) mois à partir de la publication de cette annonce.

2025R03264DIVD2

Perte

Dalila et Najwa Banat Abdelatif ben Amar annoncent que leur titre de propriété d'un terrain de surface environ 700 m² il comprend un bâtiment résidentiel sis à la route de Ain Km 06 est perdu et elles désirent en faire établir une deuxième copie originale.

Toute personne ayant une opposition doit le faire auprès du notaire Malek-Medhioub - immeuble el Forât deuxième étage bureau 208 dans un délai maximum de soixante-dix jours.

2025X01525DIVD2

Avis

Monsieur Ibrahim Amri annonce que son titre de propriété de la parcelle de terrain ayant comme surface 81.25m² et un appartement ayant comme surface 90 m² situé à la route de Gremda km 11 Sfax a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Ben Amira Sleh dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2025X01528DIVD2

Avis

Monsieur Walha Hichem annonce que son titre de propriété de 3 parcelles de terrain ayant comme surface 610m² et 487 m² et 468 m² située à la route d'el Ain km 12 Sfax a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Ben Amira Sleh dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2025X01529DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

L'annonce N°2025 R2527 APS F1 publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne de RADES N° 124 Page 4415 le 29-8-2025 :

A lire : Association au lieu de Fondation.

2025R03283RECZ9

Désignation d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°26524 rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse, en date du 28/10/2025, M.Sadok Mosbah (12 Rue Menvielle Sousse - Tél : 99961170) est désigné pour liquider l'appartement sis à l'immeuble El Ahmadia prés de la clinique Essalem à Sousse, objet du titre foncier n°117314 Sousse, et ce entre M. Zouheir Khlifa et Lamia Bent Jaber Layouni.

Cet avis annule et remplace son précédent paru au JORT AL n°156 du 14/11/2025.

2025S01523RECZ9